

dans les services d'archives ainsi que dans les associations professionnelles. Il me semble enfin que tous les archivistes sont concernés par ce débat très actuel et tireront profit de la lecture de cet ouvrage: la réflexion qu'il nous amène à faire en tant que professionnels devra être poursuivie sur la place publique, et non résolue en vase clos. En prenant part à la remise en question ainsi qu'aux discussions sur l'accès à l'information, les archivistes pourraient être appelés à jouer un rôle plus important dans la société de demain.

---

## COMPTE RENDU

Conseil international des archives. *ISAD(G). Norme générale et internationale de description archivistique. Adoptée par la Commission Ad Hoc sur les normes de description. Stockholm, Suède, 21-23 janvier 1993 (Version finale adoptée par le CIA)*. Ottawa, 1994, 18 p.

---

**ANDRÉ GAREAU**

**ARCHIVISTE**

**SERVICE DES ARCHIVES ET DE GESTION DES DOCUMENTS**

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**

Aboutissement d'un long processus amorcé en octobre 1990 par un sous-groupe de la Commission ad hoc sur les normes de description du Conseil international des archives, la *Norme générale et internationale de description archivistique* est dorénavant accessible à la communauté archivistique. En consultant cette norme, nombre d'archivistes ont dû ressentir quelques frissons dans le dos. En effet, malgré le long processus de consultation au cours duquel cette norme fut examinée, modifiée et enrichie à différents moments depuis l'avant-projet de 1990 jusqu'à aujourd'hui, il est toujours quelque peu inquiétant de vérifier si la version officielle viendra confirmer ou infirmer les efforts de normalisation déjà commencés dans un pays, une région ou un centre d'archives en particulier.

Bonne nouvelle, précisons dès le départ que la norme ISAD(G) ne vient pas tout bouleverser ce qui a été fait ici jusqu'à maintenant. Au contraire, la presque totalité de son contenu a déjà été prévue dans les règles canadiennes pour la description des documents d'archives (RDDA). Nous reviendrons plus loin sur certaines différences qui peuvent exister entre les deux documents.

Le document, clair et concis (toutes les informations sont résumées en dix-huit pages seulement), comporte les parties suivantes:

- avant-propos, introduction et glossaire
- description à plusieurs niveaux
- règles de la description à plusieurs niveaux

- éléments descriptifs
- annexe

Dans l'avant-propos, sont d'abord relatées les différentes étapes de réalisation de la norme, auxquelles on a ajouté les remerciements d'usage. L'introduction décrit les objectifs des règles générales, leur champ d'application, leur composition et leur organisation (en six zones bien définies). Elle précise également l'utilisation qui doit être faite des 26 éléments couverts par ces règles générales, en spécifiant notamment lesquels sont essentiels pour permettre tout échange international d'informations.

Le glossaire propose des définitions (rédigées spécifiquement pour les besoins du document) de 24 termes utilisés dans la norme.

La section suivante précise les principes établissant la description à plusieurs niveaux: description du général au particulier, informations adaptées au niveau de description, liens entre les descriptions et non-répétition des informations.

Une fois ces principes établis, sont finalement décrits d'une façon structurée, claire et concise, les 26 éléments descriptifs répartis à l'intérieur de six zones distinctes:

- la zone d'identification
- la zone du contexte
- la zone du contenu
- la zone des conditions d'accès et d'utilisation
- la zone des sources complémentaires
- la zone des notes

La première zone, soit celle de l'identification, regroupe les éléments suivants: référence, intitulé, dates de création, niveau de description et importance matérielle des documents.

La zone du contexte renferme des informations d'importance telles que le nom du producteur, l'histoire administrative ou la notice biographique, les dates de constitution de l'unité de description, l'historique de conservation, ainsi que les modalités d'entrée des documents (origine de l'acquisition).

La troisième zone, celle du contenu, contient la présentation du contenu (objet et type de l'unité de description), les renseignements relatifs aux tris, aux éliminations et aux règles de conservation utilisées, aux accroissements possibles dans l'unité de description et finalement, au classement des documents.

La zone des conditions d'accès et d'utilisation inclut des renseignements sur le statut juridique, l'accessibilité, le droit d'auteur et les conditions de reproduction, la langue des documents, les caractéristiques matérielles et les instruments de recherche.

Une cinquième zone, celle des sources complémentaires, précise l'emplacement des originaux, l'existence de copies, les sources complémentaires dans le service même ou dans d'autres services d'archives ainsi que la bibliographie (liste des publications qui utilisent ou étudient l'unité de description).

La sixième et dernière zone vise à rassembler des notes précisant des renseignements particuliers qui ne peuvent être donnés dans aucune des autres zones. En annexe, on retrouve finalement un schéma illustrant les différents niveaux de classement d'un fonds.

Il serait périlleux, dans le cadre d'un simple compte-rendu, d'amorcer un exercice systématique de comparaison de la norme ISAD(G) avec les *Règles pour la description des documents d'archives* (RDDA) au Canada. La reconnaissance que notre communauté doit manifester à l'endroit des auteurs des deux documents est trop importante pour que l'on puisse ici juger l'un ou l'autre des documents, sans au préalable en avoir fait une analyse comparative exhaustive. On peut quand même déplorer qu'aucun exemple complet de description selon les niveaux n'ait été intégré au document (tout comme dans les RDDA d'ailleurs). Dans son ensemble, la norme répond quand même de façon très satisfaisante à ses objectifs de favoriser la compatibilité des descriptions, la recherche et l'échange d'informations sur les archives.

La répartition des éléments en six grandes zones est intéressante et favorise une interprétation claire des informations. Le glossaire révèle quelques faiblesses: la définition de la classification est attribuée au terme «classement», la nuance entre certains termes n'est pas évidente à établir (intitulé - titre) et certaines expressions semblent résulter d'un compromis qui est quelquefois nécessaire lors de l'élaboration d'une norme de niveau international (exemple: titre forgé au lieu de titre composé propre). Soulignons également la possibilité d'utiliser le «circa» pour spécifier les dates approximatives des documents (ce qui est proscrit dans les RDDA).

ISAD(G) prévoit le développement éventuel de plusieurs autres règles, notamment en regard de la formulation des «points d'accès» (descripteurs), de la description des fiches d'autorité ainsi que des règles pour chacune des catégories particulières de documents, ce qui aura pour effet d'augmenter considérablement le volume de cette norme. Il faudra donc faire attention avant de comparer la forme et le volume des RDDA et d'ISAD(G). En effet, même si la présentation de la norme internationale semble plus simple et accessible à première vue, n'oublions pas que les règles canadiennes sont beaucoup plus complètes et détaillées.

Dans l'avant-propos, les auteurs précisent qu'une révision quinquennale de ce document est souhaitable. Cette mention, bien que fort pertinente lorsque l'on pense à l'évolution que connaîtra le monde de la gestion de l'information au cours des prochaines années, peut quand même susciter quelques appréhensions. En effet, il est impossible de lire cette recommandation sans penser à tout le travail de description qui aura été effectué d'ici là; une révision de la norme viendra-t-elle ajouter des éléments essentiels aux échanges internationaux d'information? Devra-t-on revoir ou ajuster un grand nombre de notices de description à la suite de chacune de ces révisions? Nous verrons bien. Pour l'instant, il est essentiel de profiter du consensus qui semble atteindre une dimension internationale.

Le développement et l'application des règles canadiennes de description semblent avoir assuré à nos descriptions une voie réservée sur l'autoroute de l'information. La version finale de la norme internationale vient sans contredit nous en confirmer le droit d'accès et l'ouverture imminente.